

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

21/03/86

Origine :

DGR

MM et MMES les Directeurs

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer

Réf. :

DGR n° 1906/86

Plan de classement :

50						
----	--	--	--	--	--	--

Objet :

DIFFUSION DE LA NOTE N° 86-327 DU CENTRE DE SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (CSSTM)

Cette note fait le point des différents états à établir par les organismes français pour l'application de la convention de Sécurité Sociale Franco-Béninoise du 6 novembre 1979 sur le plan statistique et financier.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

MM et MMES les Directeurs

21/03/86

Origine :
DGR

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer
(pour attribution)

N/Réf. : DGR N° 1906/86

Objet : Diffusion de la note n° 86/327 du Centre de Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants (CSSTM).

Je vous prie de trouver ci-jointe la note n° 86-327 du CSSTM, relative aux différents états à établir par les organismes français pour l'application de la convention franco-béninoise du 6 novembre 1979 sur le plan statistique et financier.

Le Directeur-Adjoint
chargé de la Direction
de la Gestion du Risque

M. BARUBE

P.J. : *Note du CSSTM n° 86-327 du 24 février 1986*